RAPPORT ANNUEL

2014

ogeo FUND

1 OGEO FUND

Page 4
Les chiffres clés 2014
OGEO FUND dépasse le cap du milliard d'euros d'actifs sous gestion et affiche un rendement financier de 6,95 %.

Page 6
Une offre efficace et novatrice
OGEO FUND, en tant que seul OFP multi-employeurs (1er pilier) de Belgique, s'adresse aux institutions publiques et parapubliques (villes et communes, provinces, intercommunales, CPAS...) afin de les accompagner dans leurs obligations de pension.

SOMMAIRE

Depuis 2007, OGEO FUND, Organisme de Financement de Pensions (OFP), assure le financement et le paiement des rentes de pensions pour plus de 4.200 bénéficiaires actuels et futurs.
OGEO FUND, seul OFP multi-employeurs (premier pilier) de Belgique, vous présente son rapport annuel 2014 : 7 années d'expérience qui confirment son positionnement en tant que centre d'expertise en matière de pensions et 5ème plus grand OFP de Belgique.

2 LA PAROLE À OGEO FUND

Page 8
Le mot du Président
André Gilles, Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND, évoque l'évolution de l'OFP depuis sa création.

Page 10
Le Comité de direction
Le Comité de direction revient sur les 7 faits majeurs de 2014, une année de maturité pour le modèle OGEO FUND.

3 LES ATOUTS D'OGEO FUND

Page 14
OGEO FUND crée sa Sicav institutionnelle
La Sicav "Ogesip Invest" permet notamment un contrôle accru.

Page 16
Comité financier renforcé par des experts de renom
OGEO FUND a mis en place, de manière volontariste, un Comité financier.

Page 18
Une gouvernance renforcée
OGEO FUND a doublé la fonction actuarielle.

Page 20
Une stratégie immobilière de qualité
Le portefeuille immobilier d'OGEO FUND se distingue de la plupart de ceux des autres fonds de pension belges.

4 LES TEMPS FORTS 2014

Page 21
Table ronde d'experts
Une enquête d'opinion inédite, commanditée par OGEO FUND et menée par IPSOS au printemps 2014, fait état d'une inquiétude générale des Belges quant au futur des pensions. Les résultats ont été présentés lors d'une table ronde d'experts.

Page 23
Salon des Mandataires
OGEO FUND était présent au Salon des Mandataires. Cet événement est le rendez-vous incontournable des Pouvoirs Locaux, mais également de tous ceux qui participent à la gestion des communes, des provinces, des CPAS et des intercommunales en Wallonie.

5 POLITIQUE DE PLACEMENT

Page 24
Prudence et diversification
OGEO FUND assure le paiement des pensions à long terme. Afin de limiter au maximum les risques, OGEO FUND joue la carte de la diversification en utilisant des classes d'actifs très diversifiées.

6 ORGANISATION

Page 25
Sept clients au cœur du dispositif organisationnel
OGEO FUND compte plus de 4.200 bénéficiaires de rente actuels ou futurs, répartis entre 7 entreprises d'affiliation.

Page 26
Des partenaires minutieusement sélectionnés
Les sous-traitants d'OGEO FUND sont soumis à un processus rigoureux de sélection régi par le guide de bonne gouvernance.

Page 27
Les organes opérationnels
Les principales missions des organes opérationnels d'OGEO FUND : Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité de direction.

7 LES CAHIERS D'OGEO FUND

Page 28
Rapport de gestion
Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 19 juin 2015.

Page 36
Comptes annuels
Bilan au 31 décembre 2014.

Page 50
Rapport du Commissaire agréé
Opinion sans réserve du Commissaire agréé sur les comptes annuels 2014.

1

OGEO FUND

LES CHIFFRES CLÉS 2014

Des actifs sous gestion en constante augmentation

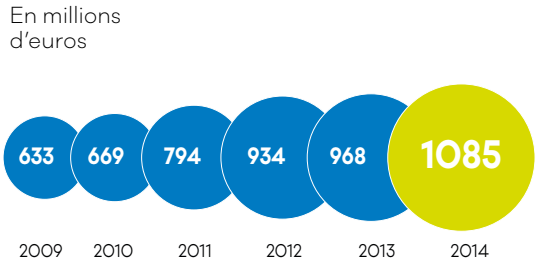

Une surcouverture importante de 573 millions d'euros

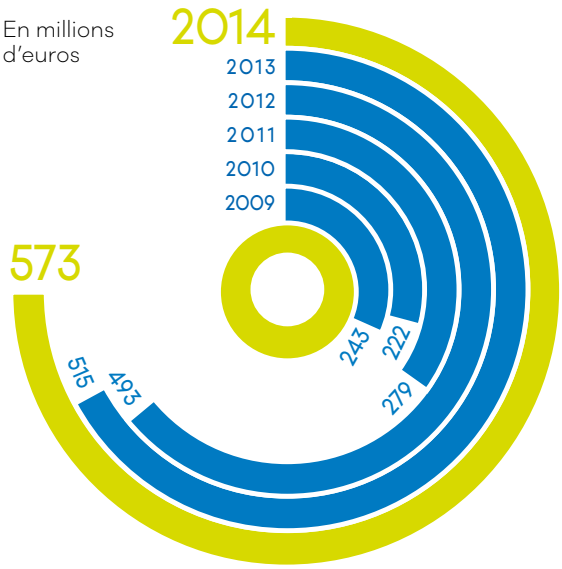

1 Classement au 31/12/2013 – En attente du classement officiel émanant de l'ABIP (Association Belge des Institutions de Pension) au 31/12/2014.

64

MILLIONS D'EUROS DE BÉNÉFICES

7

ANNÉES D'EXISTENCE

1,085

MILLIARD D'EUROS D'ACTIFS SOUS GESTION

573

MILLIONS D'EUROS D'ACTIFS EN SURCOUVERTURE[1]

6,95%

DE RENDEMENT FINANCIER

4.219

BÉNÉFICIAIRES DE RENTE ACTUELS OU FUTURS RÉPARTIS ENTRE 7 ENTREPRISES D'AFFILIATION

1 Surcouverture : les actifs de couverture d'OGEO FUND à fin 2014 s'élèvent à 990 millions d'euros par rapport à des engagements de 418 millions d'euros soit une surcouverture de 137 %.

POINTS FORTS

Coûts de gestion réduits

Pas de frais d'entrée ni de frais de sortie

Rendements performants

Absence d'actionnaires

Rendement redistribué au "client" après déduction des frais

Vision à long terme

Contrôles internes et externes stricts

Economies d'échelle

Accès aux meilleurs professionnels

Transparence totale

Participation des "clients" à la politique de placement au travers de l'Assemblée générale

UNE OFFRE EFFICACE ET NOVATRICE

ogeo FUND

ogeo 2 PENSION

1ER PILIER (PENSIONS LÉGALES)

Créé en juillet 2007

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

Pension des mandataires
des administrations communales et provinciales

Pension du personnel statutaire
(ou qui a eu une carrière mixte, c'est-à-dire en tant que statutaire et contractuel)

2ÈME PILIER (PENSIONS COMPLÉMENTAIRES OU EXTRA-LÉGALES)

Créé en avril 2008

Organisme de Financement de Pensions (OFP) multi-employeurs

Pension du personnel contractuel :
administrations publiques et entités publiques/parapubliques (ex : intercommunales)

Pension du personnel salarié :
secteur privé

Atouts :

- Choix entre le versement d'une rente mensuelle **ou** d'un capital à l'âge de la pension.
- Choix entre des rendements entièrement redistribués (déduction faite des frais de gestion) **ou** une formule avec capital et rendement minimum garantis.

2

LA PAROLE À OGEO FUND

LE MOT DU PRÉSIDENT

André Gilles, Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND, évoque l'évolution de l'OFP depuis sa création.

OGEO FUND, créé en 2007, a soufflé sa 7ème bougie en 2014 et frise les 7 % de rendement dont bénéficient ses 7 entreprises d'affiliation !

Le chiffre 7 est parfois considéré, à tort ou à raison, comme un symbole de cycle complet et de perfection. Tout le monde a en tête différents exemples où le chiffre 7 a une symbolique forte : les 7 jours de la semaine, les 7 couleurs de l'arc en ciel, les 7 planètes…

Nous préférons, plus humblement, considérer qu'OGEO FUND, en franchissant le cap des 7 ans, a atteint le stade de la maturité et que son organisation et ses performances en sont le reflet.

OGEO FUND, 5ème plus grand OFP (Organisme de Financement de Pensions) de Belgique, gérant plus d'un milliard d'actifs est un OFP plus solide que jamais. Depuis sa création, les actifs d'OGEO FUND, tout comme sa surcouverture[1], ont été en progression constante.

Son système de gouvernance renforcée et sa politique de placement combinant prudence, transparence et performance, lui permettent d'envisager avec sérénité, et ceci sur le long terme, ses missions de financement et de paiement des pensions pour ses 4.219 bénéficiaires de rente actuels et futurs.

En 2014, OGEO FUND a encore renforcé sa "bonne gouvernance" au sens large en mettant en place une Sicav institutionnelle, "Ogesip Invest", qui permet à ses entreprises d'affiliation de bénéficier d'une diversification maximale et de reportings fréquents et détaillés.

"OGEO FUND, en tant que 5ème plus grand Organisme de Financement de Pensions de Belgique, souhaite s'associer à une démarche constructive et essentielle pour le financement futur des pensions."

Intervention d'André Gilles,
Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND, table ronde du 25 novembre 2014.

1 Au 31/12/2014, OGEO FUND affiche 573 millions d'euros d'actifs en surcouverture.
Surcouverture : les actifs de couverture d'OGEO FUND à fin 2014 s'élèvent à 990 millions d'euros par rapport à des engagements de 418 millions d'euros soit une surcouverture de 137 %.

→ **7%** de rendement[1]
→ **7** entreprises d'affiliation
→ **7** années d'existence

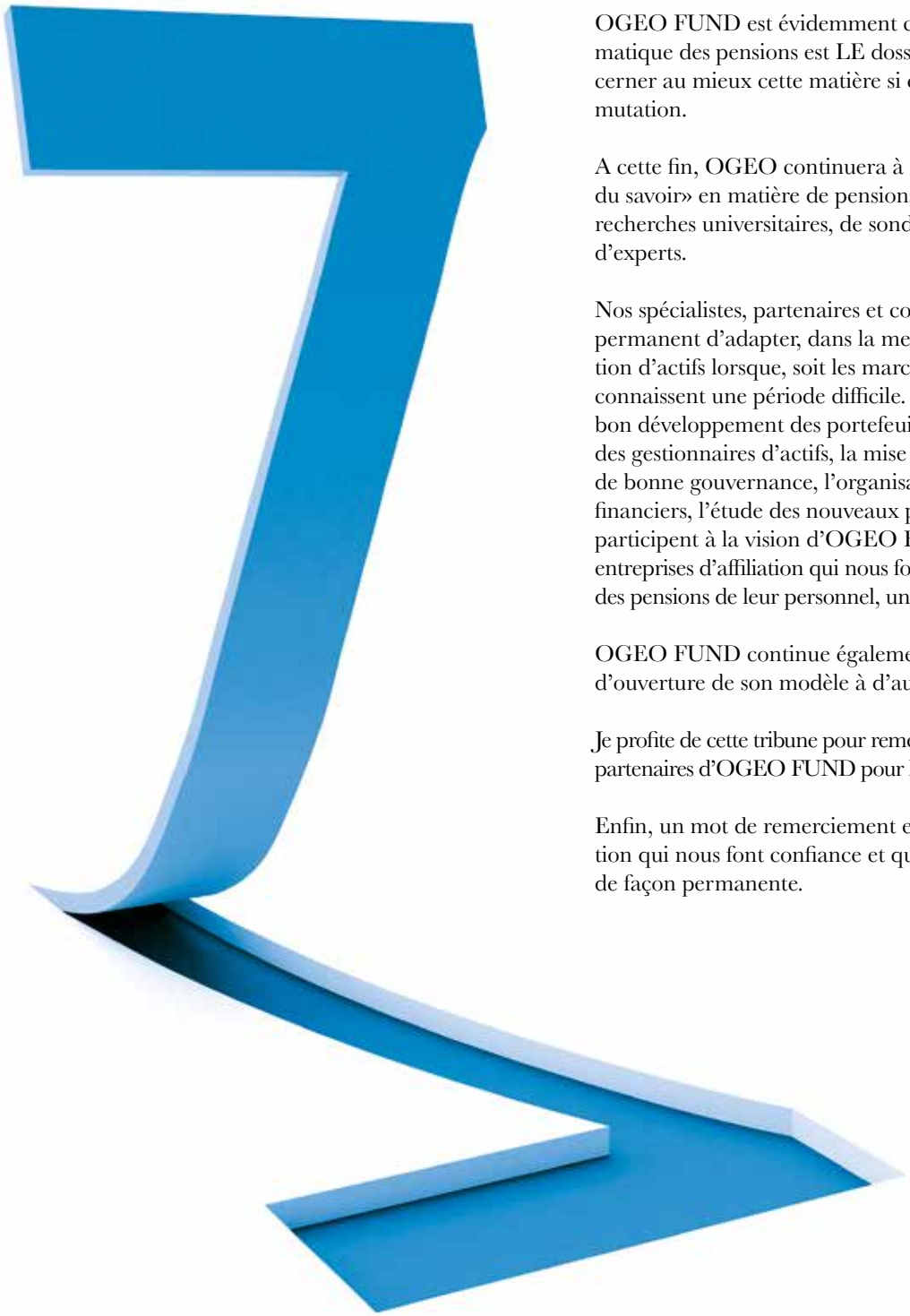

OGEO FUND est évidemment conscient du fait que la problématique des pensions est LE dossier de la législature et qu'il faut cerner au mieux cette matière si complexe et en permanente mutation.

A cette fin, OGEO continuera à assumer un rôle de «centre du savoir» en matière de pensions notamment au travers de recherches universitaires, de sondages d'opinion et de débats d'experts.

Nos spécialistes, partenaires et collaborateurs, ont le souci permanent d'adapter, dans la mesure du possible, notre allocation d'actifs lorsque, soit les marchés, soit l'économie globale, connaissent une période difficile. Leur travail inclut aussi le bon développement des portefeuilles, l'évaluation et le suivi des gestionnaires d'actifs, la mise à jour permanente du guide de bonne gouvernance, l'organisation et le suivi des Comités financiers, l'étude des nouveaux projets… Tous ces éléments participent à la vision d'OGEO FUND qui est de garantir, aux entreprises d'affiliation qui nous font confiance pour le paiement des pensions de leur personnel, une sécurité sur le long terme.

OGEO FUND continue également en 2015 ses démarches d'ouverture de son modèle à d'autres entreprises d'affiliation.

Je profite de cette tribune pour remercier tous les collaborateurs et partenaires d'OGEO FUND pour le travail accompli au jour le jour.

Enfin, un mot de remerciement envers les entreprises d'affiliation qui nous font confiance et qui nous permettent d'évoluer de façon permanente.

André Gilles,
Président du Conseil d'administration
d'OGEO FUND

1 Rendement financier de 6,95% au 31/12/2014.

2

LA PAROLE À OGEO FUND

LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction revient sur les
7 faits majeurs de 2014,
une année de maturité pour le modèle OGEO FUND.

Stéphane Moreau
Administrateur délégué

Emmanuel Lejeune
Membre du Comité de direction

Marc Beyens
Membre du Comité de direction

1

UN RENDEMENT FINANCIER DE 6,95%

Rendement
6,95% en 2014 est un bon rendement compte tenu de la politique de placement d'OGEO FUND alliant diversification, prudence et performance.

Performance
Depuis 2008, OGEO FUND dégage des rendements combinant performance et prudence (rappelons notamment le rendement de 7,38% en 2013).

Marc Beyens a fait partie du Comité de direction d'OGEO FUND de 2007 à juin 2014. OGEO FUND tient à le remercier pour sa participation active au développement d'OGEO FUND depuis sa création.

2

UNE STRATÉGIE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS INNOVANTE ET SÉCURISANTE

Poche immobilière
Une poche immobilière en “dur” et non en “papier” (Sicafi) comme beaucoup d’autres fonds de pensions.

Rôle de flotteur
Ces actifs jouent un rôle de flotteur, à savoir quand les actifs cotés vont moins bien, cette poche immobilière totalement décorrélée du marché, permet d’atténuer l’impact sur les rendements attendus.

Exemple significatif
Acquisition de l’immeuble Strassen au Luxembourg : plus de 10.000 m^2 de bureaux principalement loués à une banque allemande de premier plan.

Diversification
Répartition des placements immobiliers d’OGEO FUND sur toute la Belgique et le Luxembourg.

3

OGEO FUND CRÉE SA SICAV INSTITUTIONNELLE “OGESIP INVEST”

Contrôle accru
OGEO FUND dispose de reportings améliorés pour mesurer la performance de ses 4 gestionnaires d’actifs tout en maintenant une vision analytique précise des actifs et des engagements de chacune des entreprises d’affiliation.

Diversification optimale
Chaque “client” d’OGEO FUND, quelle que soit sa taille, peut aussi bénéficier de tout le portefeuille financier d’OGEO FUND proportionnellement à ses actifs placés en gestion.

Maîtrise des coûts
La mise en place d’“Ogesip Invest” n’a engendré aucun surcoût pour les “clients” d’OGEO FUND tout en renforçant la qualité de la gestion financière proposée.

4

DIVERSIFICATION ET PERFORMANCE

Produits d'assurance et investissements immobiliers
A côté de la Sicav, OGEO FUND conserve une partie de ses actifs en gestion propre. Il s'agit principalement de produits d'assurance et des investissements en immobilier. Les investissements sont répartis au prorata des actifs détenus par le "client" par rapport aux actifs totaux d'OGEO FUND. Une volonté de ne pas subir "de plein fouet" les éventuelles fluctuations à la baisse des marchés. Ces actifs pérennes permettent de viser un rendement de qualité sur le long terme.

4 gestionnaires d'actifs en concurrence permanente
Sur base d'une sélection rigoureuse, OGEO FUND confie la gestion de ses actifs cotés à quatre gestionnaires. Au bout d'une période de deux ans, le moins performant des quatre est remplacé.
A l'issue de ce processus de benchmarking, en 2014, les quatre gestionnaires ont été les suivants :

- Banque Degroof
- Candriam (ex-Dexia Asset Management)
- Crédit Agricole
- KBC Asset Management

5

UNE POLITIQUE DE PLACEMENT PRUDENTE ET RÉACTIVE

Expertise du Comité financier
OGEO FUND s'est entouré d'experts de renom afin notamment de suivre l'évolution des marchés et d'optimiser sa politique de placement.

Adaptation de la SIP (Statement of Investment Principles)
Compte tenu de l'évolution des marchés, des avis des gestionnaires d'actifs et de l'analyse du Comité financier d'OGEO FUND, la borne maximale de la poche immobilière a été portée à 25% et celle des actions à 35%.

Classes d'actifs très diversifiées
Prudence et diversification sont au cœur de la politique de placement d'OGEO FUND.
Les investissements réalisés sont répartis dans des classes d'actifs différentes. Pour chacune d'entre elles, des bornes minimales et maximales sont fixées par les organes opérationnels d'OGEO FUND et ratifiées par l'Assemblée générale dont toutes les entreprises d'affiliation sont membres.

"Prudence et diversification sont au cœur de la politique de placement d'OGEO FUND."

6

CENTRE D'EXPERTISE

Les pensions et l'opinion publique
OGEO FUND a commandité une enquête d'opinion exclusive sur les retraites en Belgique. Celle-ci a été réalisée au printemps 2014 par IPSOS auprès d'un échantillon représentatif de 1.105 personnes âgées de 25 à 70 ans.

Table ronde d'experts et Ministre des Pensions
Un panel d'experts de haut niveau issus du monde académique et professionnel, en présence du Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, ont échangé sur les points forts ressortis de l'enquête d'opinion. Ceci a permis d'évoquer les attentes des Belges sur l'avenir de leur pension et d'aborder les pistes de réforme préconisées par le gouvernement.

Inquiétude des Belges quant à l'avenir des pensions
Quatre faits significatifs :

- 51% des Belges n'envisagent pas de prendre leur retraite avant 65 ans ;
- un travailleur sur cinq ne sait pas à combien s'élèveront ses revenus au moment de sa retraite ;
- 78% des non-retraités ne se sentent pas suffisamment informés sur leur future pension ;
- trois travailleurs sur cinq ne bénéficient pas d'un plan de pension complémentaire auprès de leur employeur.

7

OGEO FUND A DÉPASSÉ LE CAP DU MILLIARD D'EUROS D'ACTIFS SOUS GESTION

"Outils" renforcés
Mise en place de la Sicav institutionnelle "Ogesip Invest" et du véhicule comptable destinés à permettre une clef de répartition homogène des actifs cotés et non cotés d'OGEO FUND entre les différentes entreprises d'affiliation.

Economies d'échelle
L'importance des actifs gérés par OGEO FUND lui permet d'avoir accès aux meilleurs professionnels aux meilleurs coûts, afin d'en faire profiter ses "clients".

Intervention du Ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, lors de la table ronde d'OGEO FUND du 25 novembre 2014.

3

LES ATOUTS D'OGEO FUND

OGEO FUND CRÉE SA SICAV INSTITUTIONNELLE

La mise en place d'"Ogesip Invest" permet un contrôle accru, une diversification optimale et une maîtrise des coûts.

C'est officiel, depuis le 4 avril 2014, date de transfert des actifs : la Sicav institutionnelle de droit belge, gros projet porté par OGEO FUND depuis plusieurs mois, est devenue réalité.

Pourquoi avoir mis en place cet instrument ? Rencontre avec Jean van Caloen, Administrateur indépendant de la Sicav "Ogesip Invest".

Jean van Caloen,
Administrateur indépendant de la Sicav "Ogesip Invest".

Pouvez-vous nous présenter la Sicav institutionnelle d'OGEO FUND ?

Il s'agit d'une Sicav qui regroupe tous les actifs cotés des différentes entreprises d'affiliation d'OGEO FUND, soit une enveloppe de l'ordre de 700 millions d'euros. Nous avons sélectionné pour la Sicav un seul dépositaire et agent administratif, qui est RBC Investor & Treasury Services, une filiale de la Royal Bank of Canada. Le recours à une seule entité spécialisée pour les fonctions de dépositaire et d'agent administratif permet une meilleure efficience dans l'organisation et une réduction des coûts administratifs. RBC est classé dans le Top 10 mondial des prestataires de services d'actifs. RBC Investor & Treasury Services s'occupe de la réalisation des reportings, du calcul de la valeur nette d'inventaire et des tâches administratives liées à la vie de la Sicav.

Les avoirs continuent à être gérés par les 4 gestionnaires d'actifs avec lesquels OGEO FUND avait auparavant conclu des contrats de gestion discrétionnaire. Ces gestionnaires d'actifs ont, depuis la création de la Sicav, conclu des contrats de gestion discrétionnaire avec celle-ci (ce qui est logique, puisque les actifs qu'ils géraient ont été intégrés dans la Sicav). Les gestionnaires sont mis en concurrence permanente, et si leurs résultats ne sont pas jugés satisfaisants, ils peuvent être remplacés au sein de la Sicav.

A côté de la Sicav institutionnelle "Ogesip Invest", OGEO FUND conserve une partie de ses actifs en gestion propre. Il s'agit principalement de produits d'assurance et des investissements en immobilier. Les investissements sont répartis au prorata des actifs détenus par le "client" par rapport aux actifs totaux d'OGEO FUND.

"La mise en place de la Sicav institutionnelle « Ogesip Invest » permet un contrôle accru, une diversification optimale et une maîtrise des coûts."

Quels sont les atouts de cet outil financier pour OGEO FUND ?

Cet outil permet à l'équipe d'OGEO FUND d'exercer un contrôle accru sur les gestionnaires d'actifs. Il permet également de disposer en permanence d'un reporting amélioré, plus détaillé et plus fréquent, tout en maintenant une vision analytique précise des actifs et des engagements de chacune des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

La structure globale est à présent plus facile à gérer. En effet, auparavant, chaque entreprise d'affiliation signait un mandat de gestion discrétionnaire avec les gestionnaires d'actifs. Au total, cela faisait plus de 20 mandats de gestion discrétionnaire. Désormais, il n'y a plus que 4 mandats, un par gestionnaire.

Quel est l'avantage de la Sicav institutionnelle pour les entreprises d'affiliation ?

Depuis la mise en place de la Sicav, chaque entreprise d'affiliation dispose du même profil de portefeuille et obtient une performance quasiment identique à celle des autres entreprises d'affiliation. Il y a donc une égalité de traitement entre toutes les entreprises d'affiliation. Toute nouvelle entreprise d'affiliation bénéficie, dès son adhésion, du même traitement que toutes les entreprises existantes, et cela avec beaucoup moins de formalités administratives qu'auparavant. Il s'agit d'un avantage considérable par rapport à la situation antérieure.

Le reporting est-il à présent plus lisible ?

Incontestablement ! Le cinquième jour ouvrable de chaque mois, nous disposons déjà d'un premier rapport. Au sein de la Sicav, nous pouvons visualiser immédiatement la situation de chaque entreprise d'affiliation ainsi que la performance de chacun des gestionnaires d'actifs. C'est très clair et très rapide. La mise au point de cette solution a demandé beaucoup de temps et d'énergie, mais nous sommes pleinement satisfaits car l'objectif est atteint, à savoir une meilleure efficacité et davantage de transparence. Autre aspect important, la mise en place de cette Sicav institutionnelle s'est faite sans le moindre surcoût pour les entreprises d'affiliation et à des coûts globaux pratiquement inchangés pour OGEO FUND.

STRUCTURE ACTUELLE
(avec la Sicav institutionnelle)

- Une seule VNI (Valeur Nette d'Inventaire)
- Meilleure diversification
- Contrôle renforcé de la politique de placement
- Reportings améliorés et plus rapides
- Rendement quasiment identique pour toutes les entreprises d'affiliation

3

LES ATOUTS D'OGEO FUND

UN COMITÉ FINANCIER RENFORCÉ PAR DES EXPERTS DE RENOM

OGEO FUND a mis en place, de manière volontariste, un Comité financier. Aucune disposition légale n'oblige un OFP à se doter d'un tel organe.

"Le Comité financier a pour mission principale d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement au regard la SIP (Statement of Investment Principles). Sur base de cette évaluation, le Comité financier émet des recommandations à l'attention du Conseil d'administration. Le Comité financier dispose donc uniquement d'un pouvoir d'information et d'avis vis-à-vis du Conseil d'administration."

Claude Tellings
Directeur général de l'AIDE

"Nous étudions et proposons au Conseil d'administration des allocations stratégiques en cohérence avec la politique de placement ou visant à améliorer celle-ci. Nous suivons également les portefeuilles ainsi que les gestionnaires. Enfin, nous étudions les prévisions macroéconomiques à long terme et en déterminons l'impact potentiel sur les passifs et les placements effectués par OGEO FUND. Ce sont des tâches passionnantes et il ne faut jamais perdre de vue que l'on parle du niveau de vie de milliers de personnes."

Michel Mikolajczak
Ancien Membre du Comité de direction de BNP Paribas Fortis France

"Le Comité financier d'OGEO FUND est composé de minimum 4 membres dont au minimum trois experts indépendants et un membre du Comité de direction. Tous les membres du Conseil d'administration sont conviés à participer aux réunions du Comité financier. Des « externes » sont également invités par le Comité de direction à assister et/ou à participer à l'une ou l'autre réunion. Cette proposition m'a fortement intéressé : débattre et échanger ensemble sur des sujets prioritaires."

Patrice Beaupain
Directeur financier d'Integrale CCA

L'importance d'une vision macroéconomique

Guy Quaden, Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique et Consultant externe du Comité financier d'OGEO FUND.

En matière de placements financiers et immobiliers, l'environnement macroéconomique est d'une importance cruciale. Pour bénéficier d'analyses pointues sur les évolutions et les perspectives économiques et financières (croissance, inflation, finances publiques, marchés financiers...), le Comité financier d'OGEO FUND a régulièrement invité un expert à la longue expérience et à la réputation internationale, le Professeur Guy Quaden, Gouverneur honoraire de la Banque Nationale de Belgique.

Guy Quaden
Gouverneur honoraire
de la Banque Nationale de Belgique

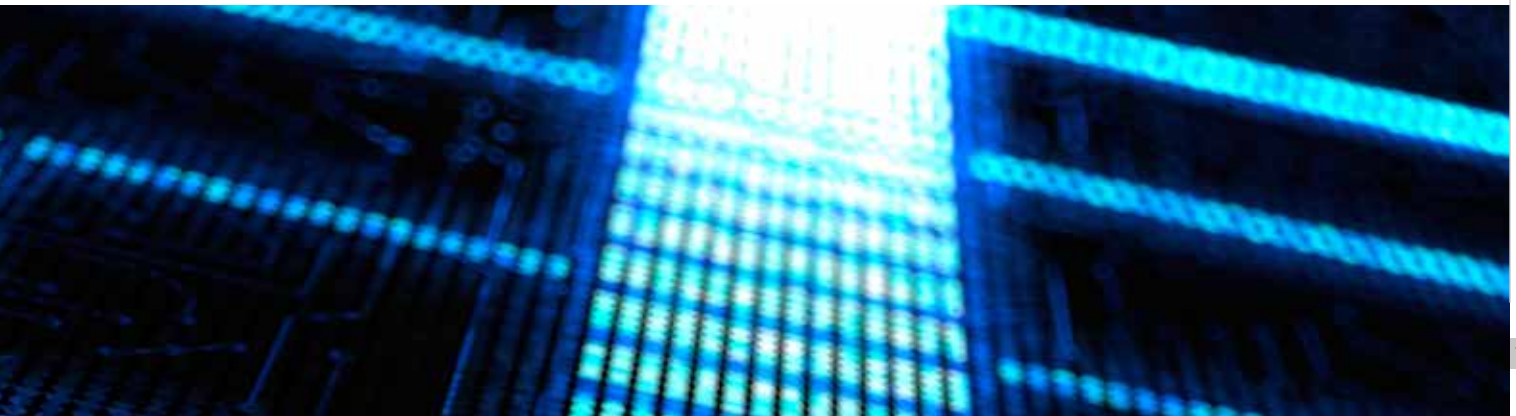

3

LES ATOUTS D'OGEO FUND

UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

Dans un souci de bonne gouvernance, OGEO FUND a doublé la fonction actuarielle. OGEO FUND dispose également d'un contrôle permanent et protéiforme.

Ceinture et bretelles : un contrôle actuariel doublé

OGEO FUND est l'un des seuls Organismes de Financement de Pensions en Belgique à avoir distingué les tâches actuarielles de calcul et de contrôle. En effet, chez OGEO FUND, l'actuaire désigné qui "contrôle" est différent de l'actuaire technique qui calcule les provisions techniques et propose les plans de financement.

Le Conseil d'administration d'OGEO FUND a nommé un actuaire désigné ; il s'agit d'Anne Thiry, Managing Partner Actuary chez Esofac.

Les actuaires techniques sont les actuaires d'IIServices. En partenariat avec Integrale Caisse Commune d'Assurance, OGEO FUND a créé en mars 2008 une société de services, IIServices, dont l'activité est dédiée notamment aux institutions de retraite professionnelle. Les activités d'IIServices sont en effet multiples : calculs actuariels, reportings financiers, comptabilité, audit interne…

Cette distinction des tâches permet à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les méthodes et hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques...) ont été rigoureusement vérifiées.

L'OFP doit en effet mettre en place un plan de financement permettant de constituer des provisions techniques d'un niveau suffisant pour garantir le paiement des pensions promises (obligation de moyens).

Ci-dessous, les étapes assurées (pour chaque entreprise d'affiliation individuellement) par les actuaires techniques et l'actuaire désigné :

Actuaires techniques : IIServices

Tout d'abord, les actuaires techniques d'IIServices élaborent le plan de financement.

Pour ce faire, IIServices établit une note technique décrivant en détail et de manière exhaustive les engagements externalisés auprès d'OGEO FUND. Sur base de celle-ci, IIServices établit un fichier reprenant les données à fournir par l'entreprise d'affiliation. IIServices effectue ensuite sur cette base le calcul des provisions techniques.

La dernière étape réalisée par IIServices consiste en la rédaction du plan de financement de l'entreprise d'affiliation, qui permettra d'établir des projections des engagements sur une quinzaine d'années et des tests de continuité, notamment.

En sus de ces travaux, IIServices réalise également annuellement les opérations suivantes :

- le calcul des provisions techniques ;
- le calcul de la marge de solvabilité ;
- le calcul de la durée moyenne des engagements de chaque entreprise d'affiliation ;
- la réalisation des tests de cohérence ainsi que des tests d'hypothèses (tables de mortalité adéquates, hypothèses sur les âges de départ en retraite, comparaisons des montants de rentes avec les chiffres de la comptabilité…).

"Ce double contrôle actuariel permet à OGEO FUND de proposer à ses entreprises d'affiliation des plans de financement dont toutes les hypothèses techniques (tables de mortalité, indexation, calcul des provisions techniques...) ont été rigoureusement vérifiées."

Actuaire désigné : Esofac

Ces plans et calculs sont ensuite soumis à l'actuaire désigné (Esofac) qui surveille les aspects techniques, vérifie les méthodes de calcul, ainsi que l'adéquation des hypothèses utilisées compte tenu des statistiques disponibles. L'actuaire désigné remet en toute indépendance un avis d'expert sur ce qui a été calculé et proposé, et propose des adaptations si elles lui semblent nécessaires.

Avant l'introduction des comptes auprès de l'Autorité de contrôle, l'actuaire désigné émet un avis sur la sécurité des opérations, sur les provisions techniques ainsi que sur la rentabilité. L'actuaire désigné rédige également un rapport sur les provisions techniques et reprend les résultats de ces analyses dans un rapport remis au Conseil d'administration d'OGEO FUND.

Un contrôle permanent et protéiforme

Contrôles internes

- Audit interne (IIServices)
- Compliance Officer
- Comité financier

Contrôles externes

- Actuaire désigné (Esofac)
- Commissaire agréé (PwC)

Anne Thiry,
Actuaire désigné

Jacques Tison,
Commissaire agréé

Commissaire agréé : PwC

De surcroît, le Commissaire agréé, le cabinet PricewaterhouseCoopers, représenté par deux de ses associés, Jacques Tison et Isabelle Rasmont, audite les comptes annuels.

Le Commissaire agréé contrôle la fiabilité des informations provenant des entreprises d'affiliation. Il collabore par ailleurs au contrôle exercé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) et ce, conformément au prescrit de l'article 108 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des IRP (Institutions de Retraite Professionnelle).

Toutes ces opérations sont menées dans le seul souci et avec le seul objectif de protéger au mieux les intérêts financiers des retraités actuels et futurs affiliés auprès d'OGEO FUND.

3

LES ATOUTS D'OGEO FUND

UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DE QUALITÉ

Le portefeuille immobilier d'OGEO FUND se distingue de la plupart de ceux des autres fonds de pension belges qui investissent rarement "en briques" : leurs investissements immobiliers se font généralement au travers de fonds d'investissement. Les investissements d'OGEO FUND ne sont pas directement affectés par les fluctuations du marché.

OGEO FUND sélectionne et conserve dans son portefeuille une poche immobilière importante (maximum 25%) composée de projets dont le rendement net à moyen terme est de 5% en moyenne.

OGEO FUND met un focus sur l'acquisition d'immeubles de bureaux occupés par des locataires de qualité qui s'engagent pour des périodes aussi longues que possible, avec des loyers indexés. OGEO FUND a diversifié son approche immobilière au travers de projets immobiliers à haut rendement (exemple : achat de terrains et revente après viabilisation).

OGEO FUND sélectionne soigneusement ses partenaires et suit l'avancement de ses projets avec des experts externes. De plus, le Commissaire agréé, PwC, accompagne OGEO FUND dans sa stratégie immobilière globale (réalisation d'audits financiers, d'études juridiques...).

Investissement principal réalisé par OGEO FUND en 2014 :

- Immeuble Strassen (Luxembourg)
- Bureaux : 10 000 m²
- Locataire : DZ PrivatBank
- Investissement OGEO FUND : 17 millions €

Trois points clés pour les investissements immobiliers :

1. Un rendement de 5% en moyenne sur le long terme
2. Dans un souci de transparence et de contrôle, les projets font l'objet d'une société dédiée (SPV)
3. Les investissements sont sélectionnés après une complète due diligence juridique, financière et technique par des experts reconnus. Nos partenaires sont par exemple Baker & McKenzie, PwC...

4

LES TEMPS FORTS 2014

TABLE RONDE D'EXPERTS

Une enquête d'opinion inédite, commanditée par OGEO FUND et menée par IPSOS au printemps 2014, fait état d'une inquiétude générale des Belges quant au futur des pensions. Les résultats ont été présentés lors d'une table ronde d'experts.

Préparer son départ à la retraite

- Une large majorité des travailleurs interrogés n'est pas confiante à l'égard de la pension (75%) et du niveau de vie que celle-ci pourra lui garantir (68%). 67% des interrogés ont déjà commencé à épargner pour leur retraite.
- Seuls 4 travailleurs sur 10 bénéficient d'un plan de pension complémentaire (graphiques ci-contre et ci-dessous).

Bénéficiez-vous d'un plan de pension complémentaire auprès de votre employeur ?

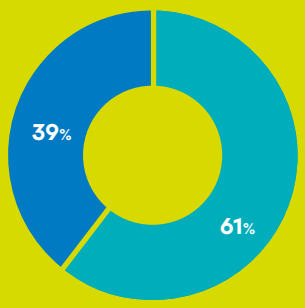

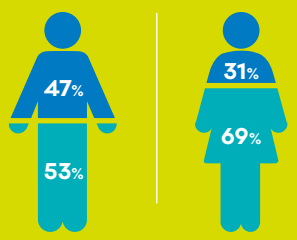

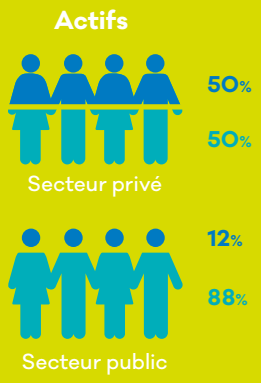

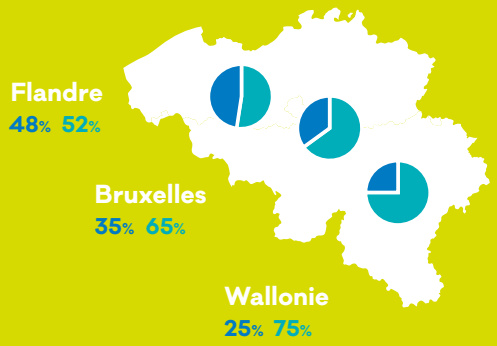

Partir à la retraite

- Un Belge sur deux n'étant pas actuellement à la retraite prévoit de la prendre à partir de l'âge légal (65 ans). 44% d'entre eux envisagent de la prendre à 65 ans et 7% au-delà de 65 ans.
- Un travailleur sur trois estime, qu'au moment de sa retraite, ses revenus représenteront au moins 70% de son dernier salaire net. La proportion de ceux qui partagent cet avis est d'ailleurs plus importante parmi les salariés du secteur public (47%) que du secteur privé (28%).

4 LES TEMPS FORTS 2014

Et les retraités ?

- Un retraité sur quatre touche moins de 50% de son dernier salaire net tandis que deux retraités sur cinq perçoivent au moins 70% de leur dernier salaire net.
- Une large majorité des retraités (71%) n'a pas bénéficié d'un plan de pension complémentaire auprès de son employeur.

L'avenir des pensions

- Trois quarts des interrogés estiment que les régimes de pension (public/privé/indépendant) devraient être harmonisés. Cet avis est davantage partagé par les salariés du secteur privé (80%) que par ceux du secteur public (58%).
- 64% des interrogés jugent que la constitution d'une pension complémentaire devrait devenir obligatoire.
- 69 % des personnes interrogées pensent qu'il est inévitable dans le futur de devoir travailler plus longtemps et de partir plus tard à la retraite.

Les résultats de l'enquête sur les Belges et leur pension, commanditée par OGEO FUND et menée par IPSOS, ont été présentés le 25 novembre 2014 autour d'une table ronde réunissant un panel d'experts de haut niveau issus du monde académique et professionnel, en présence du Ministre fédéral des Pensions, Daniel Bacquelaine. Organisée en collaboration avec la Banque Degroof, cette rencontre inédite a permis d'évoquer les attentes des Belges sur l'avenir de leur pension et d'aborder les pistes de réforme préconisées par le gouvernement et présentées quelques heures plus tard au Parlement.

1 Daniel Bacquelaine
Ministre fédéral des Pensions

2 Etienne de Callataÿ
Économiste en chef, Banque Degroof

3 Roland de Turck
Vice-Président d'IPSOS Belgique

4 Ralf Jacob
Chef de l'unité Protection sociale et système d'Activation sociale, DG Emploi, Commission européenne

5 Pierre Devolder
Professeur à l'Université catholique de Louvain

6 André Gilles
Président du Conseil d'administration d'OGEO FUND

POURQUOI UNE ENQUÊTE ?

OGEO FUND souhaite contribuer à l'approfondissement des connaissances et aux débats de société sur les pensions en Belgique. C'est dans cette optique volontariste qu'OGEO FUND a commandité cette enquête d'opinion. L'enquête a été menée au printemps 2014. Elle a été réalisée par IPSOS auprès d'un échantillon représentatif de 1.105 personnes de la population belge, âgées entre 25 et 70 ans.

Vous souhaitez disposer des conclusions complètes de cette enquête ?
Rendez-vous sur http://www.ogeofund.be/enquete

SALON DES MANDATAIRES

OGEO FUND était présent au Salon des Mandataires qui s'est tenu le 13 février 2014 à Marche-en-Famenne. Le Salon des Mandataires est le rendez-vous incontournable des Pouvoirs Locaux, mais également de tous ceux qui participent à la gestion des communes, des provinces, des CPAS et des intercommunales en Wallonie.

5 POLITIQUE DE PLACEMENT

PRUDENCE ET DIVERSIFICATION

OGEO FUND assure le paiement des pensions à long terme. Afin de limiter au maximum les risques, OGEO FUND joue la carte de la diversification en utilisant des classes d'actifs[1] très diversifiées.
Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir optimiser le couple "prudence/performance" tout en tenant compte de l'évolution des marchés.

Outre les mandats de gestion exercés par quatre gestionnaires d'actifs (chapitre 6 : "Des partenaires minutieusement sélectionnés" en page 26), OGEO FUND conserve une partie de ses actifs en gestion propre.
Il s'agit principalement de produits d'assurance, des investissements en immobilier et d'EMTN (Euro Medium Term Notes).

La règle d'or d'OGEO FUND est la diversification des actifs ; diversification exercée à la fois au niveau global et pour chaque catégorie d'actifs.

SIP ratifiée par l'AGE d'OGEO FUND du 07/11/2014[2]

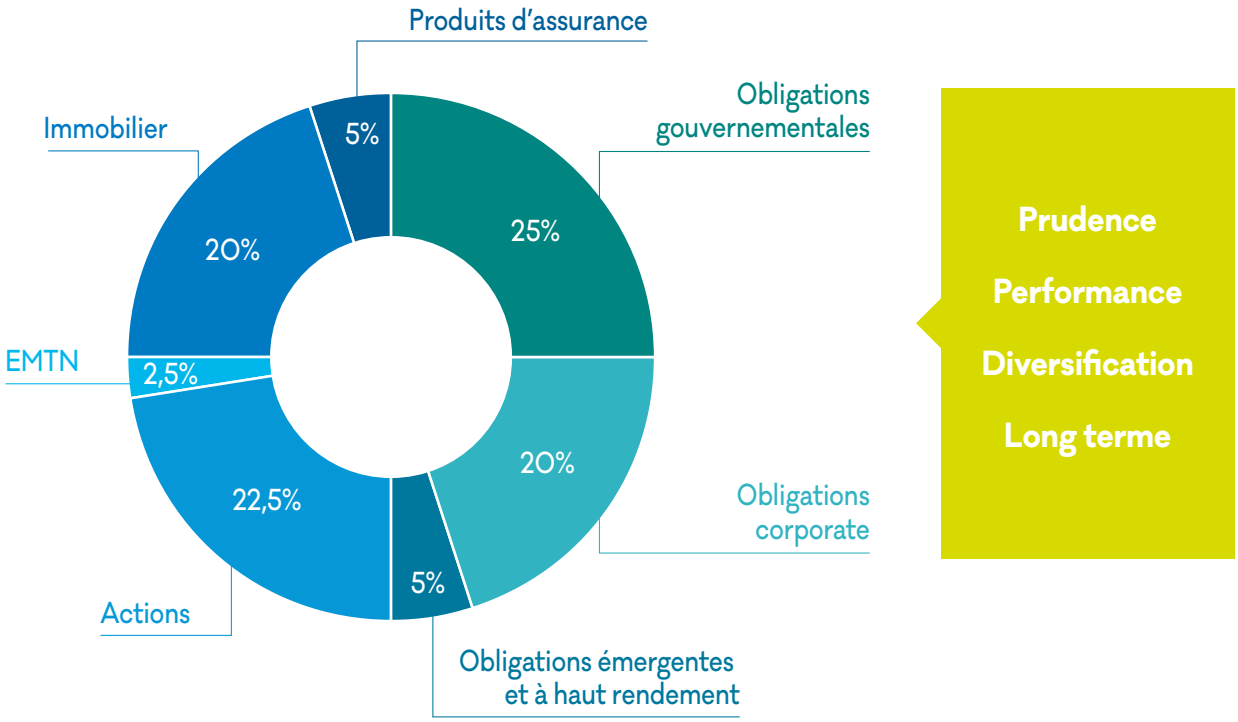

1 Le tableau complet des bornes d'allocations stratégiques d'OGEO FUND pour toutes les classes d'actifs se trouve dans le rapport de gestion en page 33 (allocation stratégique de 0% pour le Private Equity, les Matières premières et les Stratégies alternatives).

2 Les pourcentages correspondent à l'allocation stratégique d'OGEO FUND.

6

ORGANISATION

SEPT CLIENTS AU CŒUR DU DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

OGEO FUND compte plus de 4.200 bénéficiaires de rente actuels ou futurs, répartis entre 7 entreprises d'affiliation. La gestion administrative, financière et comptable des engagements de pension constituent les principales obligations d'OGEO FUND vis-à-vis de ses entreprises d'affiliation.

L'importance des actifs sous gestion permet de générer de substantielles économies d'échelle et d'avoir accès aux meilleurs professionnels. Toutes les entreprises d'affiliation, mêmes les plus petites, bénéficient de prestations de très haut niveau à des coûts réduits.

PUBLiFiN SCiRL

Mise en gestion des fonds	
- PUBLIFIN (ex ALE)	13/07/2007
- PUBLFIN (ex ALG)	01/07/2011
- PUBLIFIN (ex- Socolie)	01/01/2014
Montant des actifs sous gestion	776,8 Mios €
Montant des actifs de couverture	683 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	2.274

IILE SRI

Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs - Service Régional d'Incendie

Mise en gestion des fonds	01/07/2008
Montant des actifs sous gestion	51,1 Mios €
Montant des actifs de couverture	51,1 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	825

Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux

Mise en gestion des fonds	01/12/2008
Montant des actifs sous gestion	132,3 Mios €
Montant des actifs de couverture	131,9 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	546

Ville et CPAS de Seraing - Mandataires

Mise en gestion des fonds	01/07/2009
Montant des actifs sous gestion	3,6 Mios €
Montant des actifs de couverture	3,6 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	35

Ville et CPAS de Seraing - Personnel

Mise en gestion des fonds	19/04/2010
Montant des actifs sous gestion	19,9 Mios €
Montant des actifs de couverture	19,9 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	204

Députés provinciaux

Mise en gestion des fonds	01/01/2010
Montant des actifs sous gestion	9,9 Mios €
Montant des actifs de couverture	9,8 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	22

Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

Mise en gestion des fonds	01/01/2012
Montant des actifs sous gestion	90,4 Mios €
Montant des actifs de couverture	91 Mios €[1]
Nombre d'affiliés	313

1 Les provisions techniques de chaque entreprise d'affiliation sont mentionnées dans le rapport de gestion en page 29.

6

ORGANISATION

DES PARTENAIRES MINUTIEUSEMENT SÉLECTIONNÉS

Les sous-traitants d'OGEO FUND sont soumis à un processus rigoureux de sélection régi par le guide de bonne gouvernance.

Ethias Services S.A. a pour mission principale de liquider les rentes de pension.

Integrale Insurance Services S.A. (**IIServices**), filiale commune avec l'Integrale CCA, délivre les prestations suivantes : calculs actuariels, reportings financiers, comptabilité, audit interne.

Esofac endosse le rôle d'actuaire désigné, en surveillant les aspects techniques de financement et en vérifiant les méthodes de calcul employées par IIServices.

PricewaterhouseCoopers est la société de révisorat agréée qui audite les comptes annuels.

Les gestionnaires d'actifs se voient attribuer des mandats de gestion discrétionnaire diversifiés. Les gestionnaires d'actifs sont mis en concurrence de manière permanente. Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, ils peuvent être remplacés.

En 2014, OGEO FUND a confié ces mandats aux quatre gestionnaires suivants :

- Banque Degroof
- Candriam (ex-Dexia Asset Management)
- Crédit Agricole
- KBC Asset Management

RBC Investor & Treasury Services
La mise en place de la Sicav institutionnelle a fait entrer en scène un nouveau partenaire stratégique, RBC Investor & Treasury Services. Ce partenaire a été sélectionné pour être le dépositaire et administrateur de fonds de la Sicav institutionnelle "Ogesip Invest".

"Il s'agit d'un mandat important pour l'un des principaux fonds de pension en Belgique. Nous sommes heureux d'offrir notre soutien et notre expertise à OGEO FUND, dans le cadre du renforcement de leurs contrôles en reporting et en investissement, afin d'accompagner la forte croissance de leurs actifs sous gestion".

Marc Vermeiren
Managing Director, RBC Investor & Treasury Services

"Le guide de bonne gouvernance est un outil mis à la disposition des administrateurs, dirigeants et collaborateurs d'OGEO FUND afin d'optimiser la gestion de l'OFP et de mettre en place une plus grande transparence facilitant le contrôle."

Emmanuel Lejeune
Membre du Comité de direction d'OGEO FUND

LES ORGANES OPÉRATIONNELS

Les principales missions des organes opérationnels d'OGEO FUND : Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité de direction.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est composée des représentants de chaque entreprise d'affiliation. L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser ou ratifier les actes qui intéressent OGEO FUND.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il détermine la politique générale d'OGEO FUND et exerce le contrôle sur les autres organes opérationnels.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Il met en place la politique de placement et assure le suivi des décisions prises en Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

Claude PARMENTIER	Chantal DUPONT	Stéphane MOREAU	André GILLES	François-Xavier de DONNEA	Alain DECERF	Dominique DRION
Administrateur	Administrateur	Administrateur délégué	Président	Administrateur indépendant	Administrateur	Vice-Président

LES CAHIERS D'OGEO FUND

RAPPORT DE GESTION

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 19 juin 2015

1. SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS DE PENSION ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS

Fonds social

Au 31 décembre 2014 et en comparaison avec la situation au 31 décembre 2013, le fonds social a évolué comme suit :

Fonds social au 31 décembre 2013	563.421.516,51 EUR
Résultat de l'exercice affecté	63.822.744,34 EUR
Fonds social au 31 décembre 2014	627.244.260,85 EUR

Le fonds social est passé de 563.421.516,51 EUR en 2013 à 627.244.260,85 EUR en 2014. Comme exposé ci-dessus, le fonds social a augmenté de 63.822.744,34 EUR.

Notons que le compte de résultat se décompose comme suit :

Résultat technique	-3.772.967,86 EUR
Résultat financier	73.523.647,59 EUR
Résultat d'exploitation	-5.407.749,18 EUR
Réduction de valeur s/créances	-1.271.189,93 EUR
Résultat exceptionnel	824.532,87 EUR
Impôts sur résultat	-22.706,46 EUR
Total	63.873.567,03 EUR
Affectation à la marge de solvabilité	(50.822,69) EUR
Bénéfice affecté au fonds social	63.822.744,34 EUR

Ces mouvements s'expliquent principalement de la manière suivante :

RÉSULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique est en augmentation. En effet, il passe de -13.086.025,52 EUR en 2013 à -3.772.967,86 EUR en 2014. Cette augmentation est principalement due à l'intégration de la SOCOLIE dont nous détaillerons les mouvements ci-après.

La perte technique enregistrée en 2014 s'explique par le fait qu'OGEO FUND a payé plus de rentes de pension (charges de prestations : 27.292.181,90 EUR), que ce qu'il n'a reçu de dotations de ses entreprises d'affiliation (contributions en exécution du plan de financement : 4.294.262,54 EUR). Ceci est parfaitement en adéquation avec les plans de financement et est tout à fait logique compte tenu de l'importante surcouverture de la majorité des entreprises d'affiliation d'OGEO FUND.

De même, il est important de préciser qu'un "transfert de pension d'autres organismes" a été acté pour un montant de 68.460.035,40 EUR suite à l'adhésion de la SOCOLIE ASBL en date du 1er janvier 2014. En compensation de l'arrivée des actifs de la SOCOLIE, des provisions techniques ont été actées au 31/12/2014 à hauteur de 45.330.261,42 € pour cette entreprise d'affiliation.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à 73.523.647,59 EUR, ce qui représente un excellent rendement de 6,95% pour l'année 2014 et ce, en valeur de marché.

RÉDUCTION DE VALEUR

Une réduction de valeur sur créance a été actée pour un montant de 1.271.189,93 EUR suite à l'incertitude relative au recouvrement de celle-ci.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Nous avons acté un produit exceptionnel à hauteur de 824.532,87 EUR dans le canton SOCOLIE. Ce montant correspond au solde de la créance entre la SOCOLIE et ETHIAS selon la convention en vigueur.

Canton de gestion

A côté des cantons respectifs des différentes entreprises d'affiliation, existe un canton de gestion destiné à prendre en charge les différents frais de fonctionnement du fonds ainsi que la marge de solvabilité calculée, comme la loi le permet, de manière globale.

Ce canton est alimenté par les frais de gestion prélevés auprès des différents cantons, conformément aux conventions de gestion.

Les nouvelles conventions de gestion établies avec les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND prévoient qu'en cas de liquidation du fonds, ce canton sera réparti entre les entreprises fondatrices, à raison de 90% pour PUBLIFIN et 10% pour l'IILE, et qu'aucune autre entreprise d'affiliation n'a de droit sur ce canton.

Ces pourcentages sont également clairement indiqués dans les nouveaux statuts qui ont été approuvés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2014.

Provisions techniques

Confortées par la situation économique, ainsi que par une étude réalisée conjointement par le Comité financier et l'actuaire technique d'OGEO FUND, les hypothèses de base utilisées pour le calcul des provisions techniques de toutes les entreprises d'affiliation d'OGEO FUND, à savoir :

- Indexation des rentes : 2% ;
- Péréquation des rentes : 0,1% (sauf bien entendu pour les mandataires dont les pensions ne sont pas péréquatées) ;
- Rendement des actifs financiers : 4,5% ;

sont restées inchangées par rapport au 31/12/2013.

Comme cela avait été expliqué dans le rapport de gestion de l'année dernière, une marge de solvabilité globale est également constituée afin de tenir compte des rentes payées anticipativement en cas de mise à la retraite pour inaptitude physique et de la couverture du risque décès avant la retraite. Celle-ci s'élève à 2.403.844,69 € et est, comme expliqué ci-avant, intégralement prise en charge par le canton de gestion.

Au 31 décembre 2014, les provisions techniques ont dès lors évolué comme suit par rapport au 31 décembre 2013 :

	TOTAL 31/12/2014	ACTIFS 31/12/2014	DORMANTS 31/12/2014	RENTIERS 31/12/2014	TOTAL 31/12/2013
PUBLIFIN (ex-ALE et ex-ALG)	226.056.482	38.782.684	1.287.835	185.985.963	236.784.225
CILE	25.764.313	13.724.928	229.673	11.809.712	16.149.167
IILE	7.974.222	3.284.023	89.662	4.600.537	6.625.095
Ville et CPAS de Seraing - Personnel	8.537.581	414.597	0	8.122.984	9.512.928
Province de Liège - Mandataires	9.355.532	3.270.205	275.473	5.809.854	8.812.628
Ville et CPAS de Seraing - Mandataires	9.493.461	2.462.722	1.784.054	5.246.685	9.155.233
SOCOLIE	45.330.261	0	3.197.151	42.133.111	0
AIDE	84.996.706	51.117.853	674.690	33.204.163	79.820.149
TOTAL	417.508.557	113.057.011	7.538.537	296.913.009	366.859.425

Commentaires relatifs à ce tableau :

- **CILE** : l'explication de l'augmentation des provisions techniques est à trouver dans le fait que la CILE a demandé à OGEO FUND d'intégrer certains nouveaux paramètres pour son régime de pensions et a nommé de nouveaux statutaires.
- **IILE** : l'augmentation des provisions techniques est essentiellement imputable à la nomination de nouveaux statutaires.
- **Province de Liège** : l'augmentation des provisions techniques est due à la prise en compte des modifications introduites par la loi du 5 mai 2014 concernant diverses matières relatives aux pensions du secteur public. De ce fait, certains montants et dates de prise de cours de rentes communiquées par la Province de Liège ont changé par rapport à 2013, une partie de la rente pouvant à présent être payable à partir de 55 ans.
- **SOCOLIE** : comme expliqué ci-avant, le canton SOCOLIE a adhéré à OGEO FUND en 2014.
- **AIDE** : l'augmentation des provisions techniques est essentiellement imputable à la nomination de nouveaux statutaires.

Rappelons, à toutes fins utiles, que les provisions techniques ainsi calculées ne tiennent pas compte des éventuelles cotisations ORPSS. En effet, PUBLIFIN et la CILE ont officiellement notifié à OGEO FUND que tant les cotisations de base que les cotisations de responsabilisation sont et restent à leur charge. Notons que nous sommes en attente de cette même confirmation de la part de l'IILE.

Placements immobiliers et financiers

Nos immobilisations[1] passent de 137.319.476,74 EUR au 31/12/2013 à 203.038.850,36 EUR au 31/12/2014. Cette augmentation de 65.719.373,62 EUR est due à différents investissements immobiliers réalisés en 2014.

Nos placements financiers passent, quant à eux, de 702.894.660,99 EUR au 31/12/2013 à 758.057.366,80 EUR au 31/12/2014. Cette augmentation est due notamment à l'arrivée des fonds de la SOCOLIE et au bon rendement de 6,95% réalisé sur l'année 2014.

Compte tenu de ce qui précède, les actifs globaux sous gestion d'OGEO FUND s'élèvent à 1.084.710.244,42 € au 31/12/2014 contre 967.809.934,61 € au 31/12/2013, soit une augmentation de plus de 12%.

Rendement des actifs

L'article 29 de l'Arrêté Royal relatif au contrôle prudentiel des IRP impose aux OFP, contrairement aux compagnies d'assurances, une valorisation permanente des actifs financiers en valeur de marché.

Sur l'année 2014, l'indice MSCI World (actions internationales) a affiché une progression supérieure à 19%. Le marché actions de la zone euro a également progressé mais beaucoup plus faiblement, avec à peine plus de 4%.

Ceci s'explique par le fait que les divergences de croissance ont été notables en 2014 avec la morosité en zone euro, au Japon et dans les pays émergents et une reprise vigoureuse aux Etats-Unis.

Cette divergence de croissance entre les trois continents a également eu comme conséquence une appréciation du dollar contre l'euro de près de 12% en 2014 ainsi qu'une dépréciation du yen suite aux mesures d'assouplissement quantitatif menées par la Banque Centrale du Japon. Enfin, le rouble a subi la plus forte baisse de l'année (de près de 35% par rapport à l'euro) non seulement suite à la crise ukrainienne mais aussi et surtout suite à la forte chute du pétrole.

Divers éléments exogènes, tels que la crise entre la Russie et l'Ukraine, les tensions en Irak, en Israël et à Hong Kong ou encore les élections européennes, écossaises ou brésiliennes, ont également entrainé des regains de volatilité sur les marchés.

Malgré cet environnement chahuté, les actifs risqués affichent des performances positives quelle que soit la zone géographique. Les résultats des entreprises se sont améliorés au fil des trimestres et on note un regain d'intérêt pour les opérations de fusions et acquisitions, en particulier au sein des secteurs des télécommunications et des soins de santé.

Sans surprise, ce sont les actions américaines qui performent le mieux cette année, bénéficiant de l'amélioration de la conjoncture et de la hausse du dollar. Elles sont suivies par les actions des pays émergents et les actions japonaises, tandis que les actions de la zone euro sont en queue de peloton, lourdement impactées par l'absence de reprise et par l'embargo sur la Russie.

Les taux obligataires souverains de la zone euro ont fortement reculé en 2014 suite à la déception quant à la croissance mondiale, à l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, à la baisse du prix du pétrole et son impact sur l'inflation. Les taux courts allemands s'inscrivent même en territoire négatif tandis que les taux à 10 ans ont touché de nouveaux planchers historiques (Allemagne 0,54%, France 0,83%, Espagne 1,61%,

1 Ces immobilisations financières dans des sociétés immobilières tiennent compte des participations détenues dans ces sociétés ainsi que des éventuels prêts qui ont été octroyés par OGEO FUND à ces dernières.

Italie 1,89%). Aux Etats-Unis, le taux à 10 ans a également baissé pour atteindre 1,99% en fin d'année.

Les obligations ont à nouveau profité de ce contexte de baisse des taux pour afficher de belles performances.

PERFORMANCES EN EURO	ANNÉE 2014
Actions mondiales	19,50%
Actions zone euro	4,30%
Actions américaines	28,30%
Actions japonaises	9,30%
Actions pays émergents	11,40%
Obligations gouvernementales en euro	13,50%
Obligations d'entreprises "investment grade" en euro	8,30%

Compte tenu de ce qui précède, nous notons un résultat financier positif de 73.523.647,59 EUR.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 5.407.749,18 EUR en 2014 contre 5.155.775,54 EUR en 2013, soit une augmentation de 4,9%. Celle-ci est à mettre en relation avec l'augmentation des actifs globaux sous gestion d'OGEO FUND qui s'élève, comme expliqué ci-avant, à plus de 12%.

Suite à la détention en propre de certains immeubles, nous utilisons depuis 2013, afin d'avoir une vue cohérente des frais de fonctionnement réels du canton de gestion (Cfr. point 1 du présent rapport), le ratio "(charges d'exploitation – frais de fonctionnement immeubles en propre)/actifs sous gestion".

Ce ratio s'établit à 0,41% au 31/12/2014 et reste donc toujours bien sous l'objectif de 0,45% fixé par le Conseil d'administration d'OGEO FUND.

Provision pour risques et charges

La provision forfaitaire pour risques et charges actée en 2012 à hauteur de 60.000.000,00 EUR dans l'entreprise d'affiliation PUBLIFIN a été conservée par mesure de prudence.

Pour rappel, cette provision est destinée à couvrir les aléas financiers liés à l'ajustement du portefeuille suite à l'intégration d'éventuelles nouvelles entreprises d'affiliation.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous devons signaler trois évènements importants survenus après la date de clôture.

Tout d'abord, suite à une recommandation émise par le Comité financier, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 3 octobre 2014, de mettre fin au mandat de gestion de Crédit Agricole et de lancer une procédure de sélection afin de remplacer ce gestionnaire d'actifs. En date du 5 décembre 2014, le Conseil d'administration a validé la recommandation du Comité financier en sélectionnant BNP Paribas Investment Partners. Le switch effectif entre les 2 gestionnaires a été réalisé en date 28 janvier 2015, le temps de mettre en place toutes les conventions requises.

Ensuite, OGEO FUND a reçu, en date du 23 décembre 2014, une demande officielle d'adhésion de la part de PUBLILEC SCRL. Des études sont actuellement en cours avec nos actuaires techniques, notre Actuaire désigné et notre Commissaire réviseur afin de répondre aux différentes exigences prévues dans la procédure d'adhésion d'OGEO FUND.

Finalement, le paiement des cotisations de bases et de responsabilisation dues à l'ORPSS pour le régime des agents nommés à titre définitif et leurs ayants droit est, depuis le 1er janvier 2015, directement pris en charge par les entreprises d'affiliation concernées c'est-à-dire PUBLIFIN, la CILE et l'IILE. De ce fait, OGEO FUND ne préfinance plus ces cotisations depuis cette date.

Précisons également que des discussions sont actuellement en cours avec diverses nouvelles entreprises d'affiliation potentielles en vue du transfert au sein d'OGEO FUND de leurs engagements de pension et des actifs financiers y relatifs.

3. MESURES PRISES POUR RÉTABLIR LA SITUATION FINANCIÈRE LORSQUE LE BILAN FAIT APPARAÎTRE UNE PERTE

Grâce à l'excellent rendement réalisé en 2013 (7,38%) et en 2014 (6,95%) ainsi qu'au passage de certaines de nos entreprises d'affiliation à l'ORPSS, il n'y a plus qu'une seule entreprise d'affiliation qui présente une situation de sous-financement.

Une solution est actuellement à l'étude avec cette entreprise d'affiliation, notre Commissaire réviseur, notre Actuaire désigné et notre autorité de contrôle pour essayer de remédier à cette situation.

4. SUIVI DU PLAN DE FINANCEMENT

Les entreprises d'affiliation versent chaque année une dotation en vue du financement de leurs prestations de retraite.

Conformément au prescrit de l'article 86 de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle, des plans de financement ont été établis pour chaque entreprise d'affiliation (faisant l'objet d'une gestion séparée par entreprise d'affiliation).

Les plans de financement de Publifin, de la CILE, de l'AIDE et de la Province de Liège ont été revus fin 2013/début 2014 afin d'y intégrer certaines recommandations émises par la FSMA mais également en vue d'encore mieux coller aux besoins et moyens de chacune de nos entreprises d'affiliation.

Ces plans ont été approuvés par les différentes entreprises d'affiliation puis entérinés par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2014.

En ce qui concerne la révision des plans de financement des autres entreprises d'affiliation, la situation est la suivante :

- **Seraing Mandataires et Personnel :** en attente de la décision du Gouvernement Wallon quant au plan de gestion de la Ville de Seraing.
- **IILE :** en attente de la décision des instances de l'IILE quant à la prise en charge des cotisations ORPSS.

5. MISE EN ŒUVRE DE L'ALLOCATION STRATÉGIQUE DES INVESTISSEMENTS

Comme expliqué dans le rapport de gestion de l'année dernière, la déclaration écrite sur les principes de placements (SIP) a été mise à jour en mai 2014 afin de tenir compte des éléments suivants :

- Nouvelle allocation stratégique décidée par le Conseil d'administration (sur base des recommandations émises par le Comité financier) afin de tenir compte de l'évolution constante des marchés financiers ;

- Recommandations émises par la FSMA ;
- Transfert de tous les actifs cotés (actions, obligations, Sicavs (monétaires, actions, obligataires, mixtes,…) et EMTN) d'OGEO FUND vers la Sicav OGESIP INVEST afin d'harmoniser les politiques de placement entre les différentes entreprises d'affiliation ;
- Mise en place du véhicule comptable destiné à permettre une clef de répartition homogène des actifs non cotés d'OGEO FUND entre les différentes entreprises d'affiliation.

Cette nouvelle SIP a été approuvée en Conseil d'administration du 23/05/2014 et ratifiée lors de l'Assemblée générale du 13/06/2014. Précisons que cette SIP a à nouveau été mise à jour en septembre 2014, puis approuvée en Conseil d'administration du 03/10/2014 et ratifiée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 07/11/2014, afin de tenir compte la démission de Marc Beyens en tant que membre du Comité de direction d'OGEO FUND.

L'allocation stratégique retenue dans ce document est la suivante :

	MINIMUM	ALLOCATION STRATÉGIQUE	MAXIMUM
Classe d'actifs - Obligations + Cash, liquidités et autres instruments monétaires	32,5%	50,0%	100,0%
Obligations d'État libellées en euros (notation moyenne minimale : BBB)	0,0%	25,0%	55,0%
Obligations d'entreprises libellées en euros (notation moyenne minimale : BBB)	0,0%	20,0%	40,0%
Obligations non libellées en euros ou Obligations émergentes ou Obligations à haut rendement	0,0%	5,0%	15,0%
Produits d'assurance	0,0%	5,0%	10,0%
Immobilier	0,0%	20,0%	25,0%
Classe d'actifs Actions	0,0%	22,5%	35,0%
Actions européennes	0,0%	16,0%	35,0%
Actions Internationales hors Europe	0,0%	6,5%	15,0%
EMTN	0,0%	2,5%	5,0%
Private Equity	0,0%	0,0%	5,0%
Matières premières (uniquement par l'intermédiaire d'OPC ou d'ETF)	0,0%	0,0%	2,5%
Stratégies alternatives	0,0%	0,0%	7,5%
		100%	

6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS L'IRP EST CONFRONTÉE

Le Comité de direction a procédé à une évaluation des risques et a continué à mettre en place des mesures destinées à en améliorer la maîtrise.

Le principal risque identifié est le risque financier qui englobe, lui-même, trois risques :

Le risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir les engagements.

Afin de limiter au maximum le risque de marché, OGEO FUND essaie de décorréler le plus possible son portefeuille en utilisant pas moins de 8 classes d'actifs différentes. Pour chacune de ces classes d'actifs, des bornes minimales et maximales ont été fixées afin de pouvoir migrer d'une classe à l'autre en fonction des différents risques de marché identifiés.

De même, il est demandé aux différents gestionnaires d'actifs d'avoir la plus grande diversification possible au sein de chacune des classes d'actifs. Ces derniers ont également pour mission de monitorer en permanence les différents risques de marché et d'opter pour les classes d'actifs qui présentent le couple rendement/risque le plus intéressant tout en respectant bien évidemment les bornes d'investissement qui leur ont été octroyées dans le cadre des mandats de gestion discrétionnaire.

Notons également que la SIP permet, en ce qui concerne le cash, les liquidités et les autres instruments monétaires, d'aller jusqu'à 100% du portefeuille. Cette faculté est bien évidemment temporaire et réservée à une situation extrême au cours de laquelle l'ensemble des gestionnaires d'actifs d'OGEO FUND auraient de réelles craintes par rapport aux marchés.

Le risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité du plan.

Afin d'essayer de limiter au maximum le risque crédit, le Conseil d'administration d'OGEO FUND a décidé que les positions en obligations d'Etat et d'entreprises libellées en euros doivent impérativement respecter une notation moyenne minimale de BBB (S&P) selon la grille élaborée par le Comité de direction d'OGEO FUND sur base du taux de défaut moyen à 5 ans des obligations européennes en fonction de leur rating.

De même, en ce qui concerne les classes d'actifs Actions, Obligations d'entreprises libellées et non libellées en euros, Private Equity, EMTN, Obligations émergentes et Obligations à haut rendement, le Conseil d'administration impose qu'il ne soit pas investi plus de 2,5% des actifs globaux sur le même émetteur.

Pour le Private Equity, une contrainte supplémentaire est d'application. En effet, le Conseil d'administration a décidé qu'il ne peut être investi plus de 10 Mios EUR par projet.

Dans la même logique, le Comité de direction veille constamment à une saine diversification des produits financiers acquis par OGEO FUND.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite "d'illiquidité".

Ce risque est très faible dans le cas d'OGEO FUND. En effet, rappelons que, contrairement aux OFP gérant des engagements du deuxième pilier, les avantages assurés en OGEO FUND ne sont liquidables que sous forme de rentes payées viagèrement. Les cash-flows "out" sont dès lors relativement prévisibles.

De plus, il est important de noter que l'importance des fonds propres donne une acuité assez faible à ces risques. De même, notre Comité financier, qui associe les membres du Comité de direction, des analystes financiers ainsi que des experts externes reconnus, a pour mission d'évaluer de manière neutre et indépendante les indicateurs financiers clés, la qualité des portefeuilles et la stratégie de placement.

Un autre risque est le risque technique qui est également scindé en plusieurs catégories :

Le risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix de la couverture des engagements en cas de décès.

Ce risque est, comme expliqué ci-avant, largement intégré dans les provisions techniques.

Le risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des risques, à savoir les engagements de rentes. Nos provisions techniques sont ajustées de manière annuelle afin de couvrir au mieux ce risque.

Le risque de dépenses (ou risque de frais généraux)

Les conventions de gestion signées entre OGEO FUND et ses entreprises d'affiliation limitent les frais de gestion à un pourcentage fixé des actifs sous gestion. Comme expliqué au point 1 du présent rapport, ce risque repose sur le Canton de gestion et est monitoré en permanence par notre Conseil d'administration. De même, l'expérience tend à montrer que ces frais forfaitaires couvrent largement les frais réels.

7. MESURES PRISES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

OGEO FUND a encore poursuivi, durant 2014, le renforcement des contrôles et procédures, de manière à garantir une conduite ordonnée de ses activités et une maîtrise des risques adéquate.

Ces mesures constituent le cadre qui permet à OGEO FUND d'effectuer une gestion rigoureuse dans le respect des principes de bonne gouvernance établis par les textes de loi et par l'autorité de contrôle.

Un guide de bonne gouvernance avait été présenté et approuvé par le Conseil d'administration en date du 6 juin 2011 et a été adapté en 2012 en y intégrant les nouvelles procédures et mesures de contrôle interne. Ce guide de bonne gouvernance est mis à jour de manière continue et les différentes mises à jour ont été présentées pour ratification lors du Conseil d'administration réuni le 3 octobre 2014.

OGEO FUND dispose du cadre prudentiel général suivant :

- Politique d'intégrité
- Politique de continuité
- Politique de sous-traitance
- Charte d'audit interne
- Charte de compliance
- Procédure de traitement des plaintes
- Procédure en matière de conflits d'intérêts
- Guide de bonne gouvernance
- Code de déontologie
- Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- Règlement d'ordre intérieur du Comité financier
- Charte du Comité de direction

Concernant particulièrement **la politique de continuité**, une mise à jour a été effectuée et elle a été approuvée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2014. Un plan de continuité a été établi et présenté au Conseil d'administration lors de sa séance du 5 décembre 2014.

L'audit interne exerce sa mission à l'égard de toutes les activités d'OGEO FUND.

Le contrôle des cycles d'audits suivants ont été poursuivis en 2014 :

- Cycle des liquidations
- Achats
- Trésorerie
- Gestion du personnel
- Gestion des risques

L'auditeur interne a présenté son rapport au Conseil d'administration du 5 décembre 2014.

Dans le cadre des **mesures de contrôle interne**, comme chaque année, un contrôle sur le respect de l'allocation réelle par rapport à la SIP a été effectué.

OGEO FUND a adapté différents documents légaux : conventions de gestion, plans de financement et notes techniques des entreprises d'affiliation.

Ces documents ont été totalement révisés et soumis à ratification de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2014.

Les statuts de l'OFP ont été modifiés et ratifiés par cette même Assemblée générale. Une publication au moniteur belge a été ensuite effectuée.

8. CONFLITS D'INTÉRÊT

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

Nous signalons que l'auditeur interne et le Compliance Officer ont fait rapport au Conseil d'administration.

Par ailleurs, l'Actuaire désigné a également fait rapport au Conseil d'administration dans le cadre de la clôture de l'exercice 2014. Il a exprimé un avis positif sur les hypothèses utilisées ainsi que sur le niveau des provisions techniques au 31 décembre 2014.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous demandons de donner décharge aux administrateurs ainsi qu'au Commissaire réviseur pour l'exercice de leur mandat pour l'exercice clôturé au 31/12/2014.

Ce rapport de gestion sera déposé, conformément aux dispositions légales, et conservé au siège administratif de l'OFP.

Fait à Liège, le 24 avril 2015.

Le Conseil d'administration

COMPTES ANNUELS

CHAPITRE I.
SECTION I.

Bilan global
au 31/12/2014

ACTIF	codes	2014	2013
			en euros
II. IMMOBILISATIONS	22	203.038.850	137.319.477
A. Immobilisations incorporelles	221	0	0
B. Immobilisations corporelles	222	1.615.246	1.049.290
C. Immobilisations financières	223	201.423.604	136.270.186
III. PLACEMENTS	23	758.057.367	702.894.661
A. Immeubles de placement	231	10.897.252	11.213.392
B.Titres négociables et autres instruments financiers	232	747.160.114	691.681.269
1. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	2321	56.640	20.266.300
2. Obligations et autres titres de créance négociables	2322	108.000	218.719.733
3. Part dans les fonds communs de placement et des sociétés d'investissement	2323	696.995.474	383.249.551
4. Instruments financiers dérivés	2324	0	0
5. Placements à terme	2325	0	351.000
6. Autres placements	2326	50.000.000	69.094.685
V. CRÉANCES	41	106.174.092	100.514.615
A. Contributions à recevoir	411	84.952.366	81.743.262
1. En exécution du plan de financement	4111	84.952.366	81.743.262
F. Autres créances	416	21.221.726	18.771.353
VI. VALEURS DISPONIBLES	51	38.353.321	68.890.672
VII. COMPTES DE RÉGULARISATION	431/432	10.448.367	10.200.193
A. Produits acquis	431	7.130.443	6.231.079
B. Charges à reporter	432	3.317.924	3.969.114
TOTAL ACTIF	21/51	1.116.071.997	1.019.819.617

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP

PASSIF	codes	2014	2013
			en euros
I. FONDS PROPRES	11	629.648.106	565.774.538
A. Fonds social	111	627.244.261	563.421.516
B. Marge de solvabilité	112	2.403.845	2.353.022
II. PROVISIONS TECHNIQUES	12	417.508.557	366.859.425
A. Retraite et décès	121	417.508.557	366.859.425
III. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13	60.014.447	60.014.447
IV. DETTES	42	7.630.177	25.436.644
A. Dettes techniques	421	0	0
B. Dettes fiscales & parafiscales	422	1.922.788	1.783.826
C. Collatéral	423	0	0
D. Dettes financières	424	1.700.000	0
E. Autres	425	4.007.389	23.652.818
V. COMPTES DE RÉGULARISATION	433/434	1.270.710	1.734.562
A. Produits à reporter	433	1.114.100	1.634.546
B. Charges à imputer	434	156.610	100.016
TOTAL PASSIF	11/43	1.116.071.997	1.019.819.617

CHAPITRE II.
SECTION III.

Compte de résultats global au 31/12/2014

CONTENU	codes	2014	2013
			en euros
I. RÉSULTAT TECHNIQUE (+) (-)	71/61	-3.772.968	-13.086.026
A. Contributions (+)	710	4.294.263	5.790.992
1. En exécution du plan de financement	7101	4.294.263	5.790.992
2. En exécution du plan de redressement ou d'assainissement	7102	0	0
C. Prestations (-)	610	-27.292.182	-27.406.473
I. Transfert des réserves de pension	716/616	68.460.035	0
1. En provenance d'aurtes organismes de pension (+)	716	68.460.035	0
2. Vers d'aurtes organismes de pension (-)	616	0	0
J. Variation des provisions techniques	717/617	-50.649.132	2.651.692
a. Variation des provisions techniques relatives à la retraite et au décès (augmentation -, diminution +)	6171/7171	-50.649.132	2.651.692
1. Fin d'exercice (-)	6171	-417.508.557	-366.859.425
2. Début d'exercice (+)	7171	366.859.425	369.511.117
b. Variation des provisions techniques afférentes à l'invalidité et à l'incapacité de travail (augmentation -, diminution +)	6172/7172	0	0
2. Début d'exercice (+)	7172	0	0
L. Primes d'assurance et de réassurance cédées (-)	618	-271.885	-327.896
M. Autres produits techniques (+)	719	2.506.751	6.757.221
N. Autres charges techniques (-)	619	-820.817	-551.562
II. RÉSULTAT FINANCIER (+) (-)	72/62	73.523.648	70.029.411
A. Produits immobilisations financières (+)	721	0	0
B. Produits des placements (+)	722	21.156.234	29.325.519
C. Charges des placements (-)	622	-60.597	-8.291.035
D. Charges des dettes (-)	623	0	0
E. Différence de change et écarts de conversion monnaies étrangères (+) (-)	724/624	96.869	-99.089
F. Plus ou moins-values (+) (-)	725/625	52.820.831	49.516.667
1. Plus-values (+)	725	77.691.592	58.981.262
2. Moins-values (-)	625	-24.870.761	-9.464.595

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP (nouveau schéma)

CONTENU	codes	2014	2013
			en euros
G. Autres produits financiers (+)	726	26.149	158.171
H. Autres charges financières (-)	626	-515.839	-580.821
III. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	73/63	-5.407.749	-5.155.776
A. Biens et services divers (-)	631	-4.030.410	-3.587.889
B. Amortissements (-) (+)	632/732	-481.299	-889.272
1. Dotation (-)	632	-490.368	-889.272
2. Reprise (+)	732	9.069	0
C. Autres (-) (+)	633/733	-896.040	-678.614
IV. RÉDUCTIONS DE VALEUR (-) (+)	64/74	-1.271.190	0
A. Dotaion (-)	64	-1.271.190	0
B. Reprise (+)	74	0	0
V. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (-) (+)	65/75	0	-14.447
A. Dotation (-)	65	0	-14.447
B. Reprise (+)	75	0	0
VI. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (+) (-)	76/66	824.533	1.009.779
A. Produits exceptionnels (+)	76	824.533	1.673.799
B. Charges exceptionnelles (-)	66	0	-664.020
VII. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (-) (+)	67/77	-22.706	-21.654
A. Impôts (-)	67	-22.706	-21.654
B. Régularisations (+)	77	0	0
VIII. RÉSULTAT DE L'EXERCICE À AFFECTER (+) (-)	78/68	63.873.567	52.761.288
A. Bénéfice (-)	68	-63.873.567	-52.761.288
B. Perte (+)	78	0	0

Selon dispositions de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des IRP (nouveau schéma)

SECTION IV

Affectations et prélèvements au 31/12/2014

CONTENU	codes	2014	2013
			en euros
I. BÉNÉFICE À AFFECTER (+) / PERTE À AFFECTER (-)	791/691	63.873.567	52.761.288
1. Bénéfice (+) / Perte (-) de l'exercice à affecter	7911/6911	63.873.567	52.761.288
III. MARGE DE SOLVAVILITÉ	793/693	-50.823	-2.353.022
1. Affectation (-)	693	-50.823	-2.353.022
2. Prélèvement (+)	793		
V. FONDS SOCIAL	795/695	-63.822.744	-50.408.266
1. Affectation (-)	695	-63.822.744	-50.408.266
2. Prélèvement (+)	795		

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Annexe 1

Postes hors bilan au 31/12/2014

CONTENU	codes	2014
I. SÛRETÉS RÉELLES (+) (-)	00	
A. Valeurs mobilières et autres titres de créance (+) (-)	001	
B. Liquidités/dépôts (+) (-)	002	
C. Immeubles (+) (-)	003	
II. VALEURS SOUS-JACENTES DES CONTRATS D'OPTION ET DES WARANTS (+)	01	0
A. Contrats d'option et warrants achetés	011	0
B. Contrats d'option et warrants vendus	012	0
III. MONTANTS NOTIONNELS DES CONTRATS À TERME (+)	02	0
A. Contrats à terme achetés	021	
B. Contrats à terme vendus	022	
IV. MONTANTS NOTIONNELS DES CONTRATS DE SWAP (+)	03	
V. MONTANTS NOTIONNELS D'AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (+)	04	
A. Autres instruments dérivés achetés	041	
B. Autres instruments dérivés vendus	042	
VI. ENGAGEMENTS DE REVENTE RÉSULTANT DE CESSIONS-RÉTROCESSIONS	05	
VII. ENGAGEMENTS DE RACHATS RÉSULTAT DE CESSIONS-RÉTROCESSIONS	06	
VIII. INSTRUMENTS FINANCIERS PRÊTÉS	07	
IX. MONTATS NON APPELÉS SUR ACTIONS (+)	08	
X. AUTRES	09	

Annexe 2

Marge de solvabilité au 31/12/2014

Régime de retraite visé à l'article 55, alinéa 1er,1° et 135, alinéa 1er, 2° de la loi avec obligation de moyen - pour les risques en cas de décès, d'invalidité et d'incapacité de travail

DESCRIPTION	codes	2014
I. PREMIÈRE OPÉRATION		
a. Tranche qui est inférieure ou égale à 30.000 EUR du plus élevé parmi les capitaux sous risque et les capitaux d'invalidité et d'incapacité de travail	S.1.01	30.000,00
X 10 =	S.1.02	300.000,00
b. Sommes des cinq capitaux les plus élevés parmi les capitaux sous risque, les capitaux d'invalidité et les capitaux d'incapacité de travail où pour chaque affilié, le plus élevé de ces capitaux sous risque, d'incapacité de travail est pris en compte	S.1.03	2.033.540,27
c. Total, pour les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.04	70.304.417,25
X 0,001 =	S.1.05	70.304,42
TOTAL: (S.1.02) + (S.1.03) + (S.1.05)	S.1.06	2.403.844,69
II. DEUXIÈME OPÉRATION		
Total, pour tous les affiliés, du plus élevé des capitaux sous rubrique, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail	S.1.07	70.304.417,25
III. TROISIÈME OPÉRATION		
Plus petit montant de (S.1.06) et (S.1.07)	S.1.08	2.403.844,69
IV. QUATRIÈME OPÉRATION		
a. Fraction égale au rapport existant entre le montant des capitaux sous risque, des captiaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail demeurant à charge de l'IRP après l'assurance ou la réassurance et le montat des capitaux sous risque, des capitaux d'invalidité et des capitaux d'incapacité de travail sans déduction ni de l'assurance ni de la réassurance	S.1.09	
b. Fraction, visée à l'article 9 § 1er, 4°, b) de l'arrêté d'exécution	S.1.10	
c. Ratio si celui-ci est supérieur ou égal à 50%, sinon 50% à moins que l'entreprise d'assurance ne réponde aux conditions fixées	S.1.11	
V. RÉSULTAT		
S.1.12 = (S.1.08) x (S.1.11)		2.403.844,69

Annexe 3

Créances

CONTENU	codes	2014
A. Contributions à recevoir	411	84.952.366
a. A un an au plus	411/1	80.152.366
b. A plus d'un an	411/2	4.800.000
B. Créances sur entreprise d'affiliation	412	0
1. Créances garanties	4121	
2. Créances spéciales	4122	0
a. A un an au plus	4122/1	
b. A plus d'un an	4122/2	
3. Autres	4123	0
a. A un an au plus	4123/1	
b. A plus d'un an	4123/2	
C. Crédits	413	0
a. A un an au plus	413/1	
b. A plus d'un an	413/2	
D. Créances sur entreprises d'assurance et de réassurance	414	0
a. A un an au plus	414/1	
b. A plus d'un an	414/2	
E. Collatéral	415	0
a. A un an au plus	415/1	
b. A plus d'un an	415/2	
F. Autres créances	416	21.221.726
a. A un an au plus	416/1	21.221.726
b. A plus d'un an	416/2	

Annexe 4

Dettes

CONTENU	codes	2014
A. Dettes à un an au plus	42/1	7.630.177
B. Dettes à plus d'un an	42/2	

Annexe 5

Instruments financiers dérivés

A. PAR INSTRUMENT FINANCIER DÉRIVÉ (PAR TYPE D'INSTRUMENT FINANCIER DÉRIVÉ ET PAR TYPE DE SOUS-JACENT : PAR EXEMPLE OPTIONS SUR ACTIONS, INTEREST RATE SWAPS, CURRENCY SWAPS,...

TYPE D'INSTRUMENT

TYPE DE VALEUR SOUS-JACENTE	
I.	Total des transactions effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :
	Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :
	dont total des autres transactions ayant entraîné une position à découvert
II.	Total des transactions effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre
	Total des autres transactions clôturées au 31 décembre :
	dont total des autres transactions ayant entrainé une position à découvert
III.	Volume annuel total sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture et clôturées au 31 décembre :
	Volume annuel total sur base des valeurs sous- jacentes pour les autres opérations clôturées au 31 décembre :
	dont volume annuel total sur base des valeures sous-jacentes pour autres opérations ayant entraîné une position à découvert
IV.	Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les opérations effectuées à des fins de couverture, en cours au 31 décembre
	Volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations en cours au 31 décembre:
	dont volume sur base des valeurs sous-jacentes pour les autres opérations ayant entraîné une position à découvert

B. IMPACT DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SUR LES AVOIRS, LES DETTES ET LES ENGAGEMENTS DE L'INSTITUTION DE RETRAITE PROFESSIONNELLE ET SUR LES RÉSULTATS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE.

Annexe 6

Règles évaluation

Base de conversion pour les monnaies étrangères

A. Règles applicables pour l'évaluation de l'inventaire

1. CONSTITUTION ET AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après: Pourcentage d'amortissement (taux annuel): - Immobilisations incorporelles : 33,3 % - Bâtiment siège social: 3,33% - Installations et aménagements: 10% - Matériel roulant: amorti en fonction de la durée d'utilisation probable - Mobilier: minimum 10% - Matériel informatique: Minimum 33,3 %. Les frais accessoires sur bâtiments sont pris en charge intégralement l'année ou ceux-ci sont exposés. Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

2. RÉDUCTIONS DE VALEUR

II. C. Immobilisations financières. Elles font l'objet de réduction de valeur pour tenir compte des dépréciations définitives ou non à la date de clôture et dans le cas où il s'agit de valeurs représentatives. III. Placements B1 et B3 Actions, parts et autres titres à revenu variable. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur de marché, conformément aux régles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007. Ces titres sont évalués à leur valeur de marché (d'affectation), que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus et moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. B3. Obligations et autres titres à revenu fixe. Ces titres sont au départ repris à leur valeur d'acquisition et réévalués à leur valeur marché (d'affectation), conformément aux règles particulières des articles 43 à 54 de l'AR du 5 juin 2007.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché ou valeur modèle, que celle-ci soit supérieure ou inférieure à la valeur de marché. Les plus ou moins values non réalisées sont portées sous le résultat financier au point F. Plus ou moins values. Ce poste reprend également les plus ou moins values réalisées. V. Créances. Elles font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment: 1. les charges de grosses réparations et de gros entretien. 2. Les risques de pertes ou de charges découlant pour OGEO FUND de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition à la cession d'immobilisations et de litige en cours.

4. PROVISIONS TECHNIQUES

Règles d'évalutation pour les régimes de retraite en vertu de l'article 55, alinéa 1er, 1° de la loi.

DESCRIPTION	
Loi de survenance	0,00%
Taux d'intérêt	4,50%
Inflation	
Indexation des salaires	2,00%
Autres	0%

Annexe

II. Provisions techniques. Ce poste reprend l'ensemble des engagements vis-à-vis des affiliés et des bénéficiaires calculés par l'actuaire désigné et conforme aux articles 1 à 18 de l'AR du 12 janvier 2007. La marge de solvabilité (légalement requise par les articles 87 et 88 de la loi), elle fait partie de l'affectation du résultat. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base des paramètres suivants: 1. Indexation des rentes en cours de 2%/ 2. Adaptation des salaires de 2% par an. 3. Indexation du plafond de sécurité sociale de 1%. 4. Actualisation au taux de 4,5%, ce taux correspond à une estimation prudente du rendement attendu des valeurs représentatives 5. Tables de mortalité MR/FR 6. Liquidation obligatoire en capital des prestations des actifs et des démissionnaires.

5. AUTRES

Principes généraux: ces règles d'évaluation se référent aux dispostions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle du 05/06/2007. ACTIF II. IMMOBILISATIONS. Les immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition, soit à leur prix de revient. VII. A. Produits acquis sur les titres sont calculés prorata temporis sur une base de 365 jours. Ceux-ci sont actés sous le poste II. Résultat financier B. Produits des placements.

B. Base de conversion en euros des éléments, repris dans les comptes annuels qui sont ou étaient à l'origine libellés en monnaies étrangères

OGEO FUND tient sa comptabilité en euro. Les postes monétaires font l'objet d'une revalorisation au 31/12 au cours moyen achat/vente. Les plus ou moins values sont actées dans le résultat financier sous le point E. Différence de change et revalorisations.

Annexe 7

Informations complémentaires

Conformément aux nouvelles dispositions légales en la matière, nous communiquons ci-après le montant des honoraires d'audit de 81.000,00 EUR HTVA et des honoraires non-audit de 23.456,00 EUR HTVA versés durant l'année 2014 à notre commissaire, PWC SCCRL, représentée par Monsieur J. TISON.

Annexe 8

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise :
Gestion fonds de pension
CP 200.00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	codes	2014			2013
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3p. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs	100	8,3		8,3 (ETP)	8,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	12.475		12.475 (T)	13.308 (T)
Frais de personnel	102	776.280,47		776.280,47 (T)	620.586 (T)

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	codes	2014		
		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	8		8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7		7
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	3		3
- primaire	1200			
- secondaire	1201			
- supérieur non universitaire	1202			
- universitaire	1203	3		3
Femmes	121	5		5
- primaire	1210			
- secondaire	1211			
- supérieur non universitaire	1212	3		3
- universitaire	1213	2		2
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8		8
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total ou total en équivalents temps plein
ENTRÉES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit un déclaration DINOMA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'excice	205	3		3
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre du personnel au cours de l'exercice	305	3		3

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	codes	HOMMES	codes	FEMMES
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	2
Nombre d'heures de formation suivies	5842	27,50	5852	32,00
Coût net pour l'entreprise	5833	80,00	5853	1.212,00

RAPPORT DU COMMISSAIRE AGRÉÉ

Rapport du Commissaire agréé sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Sint-Stevens-Woluwe, le 5 juin 2015.

Aux Membres d'OGEO Fund OFP,
Liège.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'OGEO Fund OFP ("l'Institution de Retraite Professionnelle") pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.116.071.997,14 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par un bénéfice à affecter de EUR 63.873.567,03, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes "ISA"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institution de Retraite Professionnelle. Un audit consiste également à apprécier le

caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'Institution de Retraite Professionnelle, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SANS RÉSERVE

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Institution de Retraite Professionnelle au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux institutions de retraite professionnelle en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'établissement, le contenu du rapport annuel, ainsi que le respect, par l'institution, des statuts et de la législation applicable aux institutions de retraite professionnelle relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes "ISA") applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport annuel traite des informations requises par l'Arrêté Royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la Loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle.

Le Commissaire PwC
Reviseurs d'Entreprises sccrl

Représentée par :

Jacques Tison
Réviseur d'Entreprises

Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises

OGEO FUND OFP

Siège social :
Boulevard Piercot, 46
4000 Liège

IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be

Editeur responsable :
Emmanuel Lejeune
© Juin 2015

Conception :
Kalamos sprl - www.kalamos.be

Design :
Page UP sprl - www.pageup.be

Photos :
OGEO FUND - Audrey De Leval

Impression :
SNEL S.A. - www.snel.be

ogeo FUND

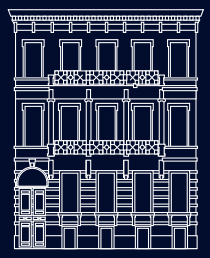

OGEO FUND OFP
IRP agréée le 9/08/2005
N° d'identification: 50570

Siège social :
Boulevard Piercot 46
B-4000 Liège

Tél. : +32 4 222 01 15
Fax : +32 4 222 08 21

www.ogeofund.be
info@ogeofund.be